



POLITIQUE QUALITE

QM-QUA-M1-I-M-001
Ver.07
août 2022

Conformément aux dispositions du Code de l'aviation civile, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est **l'autorité compétente pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'aviation civile**. Elle exerce, pour le compte de l'Etat, les fonctions de réglementation et de supervision en matière de transport aérien.

Rigueur, professionnalisme et efficacité sont les valeurs qui nous permettent d'apporter le **meilleur niveau de service** à la communauté aéronautique et aux usagers afin que l'aviation civile bénéficie d'un **niveau élevé de sûreté et de sécurité, et suive un développement durable**. Afin de remplir notre mission dans le respect de nos valeurs, nous sommes engagés dans une **amélioration continue de notre fonctionnement**, conformément aux préconisations de la norme internationale de système de management de la qualité ISO 9001 version 2015.

Pour ce faire, notre démarche repose sur les trois axes stratégiques ci-dessous qui vont nous permettre de déployer toutes les dispositions nécessaires afin que notre système de management réponde de manière factuelle et mesurée aux objectifs que nous nous sommes fixés:

SATISFAIRE AUX EXIGENCES DU TRANSPORT AERIEN

- Améliorer la sécurité, la sûreté et la facilitation de l'aviation civile ;
- Réduire au minimum les effets environnementaux négatifs des activités de l'aviation civile ;
- Etre à l'écoute des opérateurs du secteur aérien, du personnel et du public en mesurant leur satisfaction afin de l'améliorer;
- Accroître la capacité et améliorer l'efficacité du système national d'aviation civile ;

AMELIORER NOS COMPETENCES

- Identifier, recruter, développer et maintenir les compétences de nos collaborateurs, ainsi que leur savoir-faire par l'entremise de formations adaptées aux exigences élevées liées à l'évolution du secteur aérien ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel sur les objectifs à atteindre, les actions engagées et les résultats obtenus et l'associer à une démarche participative.

AMÉLIORER NOS PERFORMANCES

- Maintenir et améliorer notre niveau de performance en matière de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile conformément aux exigences réglementaires nationales et internationales ;
- Améliorer la performance globale de l'ANAC.

L'ensemble des Directeurs, des Chefs de service, des Chefs de bureaux et leurs collaborateurs sont instruits de tout mettre en œuvre pour déployer le système dans les meilleurs délais et élaborer les plans d'action de leur propre activité.

Pour ma part, je m'engage à prendre toutes les dispositions utiles pour fournir les moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Je veillerai personnellement à ce que les résultats soient mesurés, analysés et connus de tous.

Proactivité, réactivité, transparence, fiabilité des analyses et des prestations associées constituent les éléments majeurs de notre engagement à satisfaire vis-à-vis de nos clients, à répondre aux exigences applicables, et à améliorer en continue notre système de mangement de la qualité.

Fait à Libreville, le 05 août 2022

Le Directeur général


Nadine ANATO

